



Mouvement des Laïcs Clarétains

Secrétariat Général

Las Palmas de Gran Canaria (Espagne)

10 octobre 2020

Très chère famille :

Même si nous pouvons avoir le sentiment que notre précédente Assemblée est encore très récente, plus de trois ans se sont déjà écoulés depuis notre rencontre à Medellín en 2019. Les pages du calendrier ont continué à défiler à leur rythme malgré le fait qu'en de nombreux endroits, notre activité et notre vie ont été ralenties ou léthargiques pendant de nombreux mois. Après avoir vécu tant de limitations, d'enfermements et d'éloignements sociaux forcés, avoir la possibilité de goûter à nouveau à la joie de la rencontre et de la communion fraternelle - même si nous devons encore le faire avec prudence - sera un véritable cadeau de Dieu: une invitation à nous laisser envahir à nouveau par l'Esprit pour qu'il guide les pas de notre mouvement. Par conséquent, c'est avec une grande joie que nous voulons annoncer que nous avons déjà commencé les préparatifs pour la célébration de la **XIème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT DES LAÏCS CLARÉTAÏNS**, qui, avec l'aide de Dieu, aura lieu **du 8 au 16 juillet 2023** à la Maison de Retraite Padre Claret à Chaclacayo (**Lima - Pérou**).

Le thème de notre 11ème Assemblée générale sera **"RIVIERES D'EAU VIVE"**, inspiré de **Jn 7:38**. Ce texte évangélique nous invite à renouveler notre mission, et à faire de notre vie un torrent débordant de la joie de l'Évangile, qui jaillit de notre rencontre avec le Christ et qui, mû par le courant de l'Esprit, s'écoule pour porter cette "eau vive" sur toutes les rives de notre réalité, afin que la Vie y jaillisse aussi et que tout désert se transforme en terre fertile. À la lumière de ce passage de l'Évangile, nous approfondirons la réflexion menée par l'équipe de travail qui s'est constituée dans le Mouvement au niveau général pour offrir notre contribution au processus synodal promu par l'Église. Parce que nous voulons construire l'Église dont nous rêvons à partir de notre propre conversion.

Ce sera également une Assemblée spéciale, car nous célébrerons le 40e anniversaire de notre fondation en tant que Mouvement. Nous profiterons donc de l'occasion pour jeter un coup d'œil à notre histoire en tant que Mouvement, pour reconnaître les traces que l'Esprit a laissées sur notre chemin. Cela nous aidera à mieux découvrir comment l'Esprit agit dans notre présent et ce qu'il nous demande pour l'avenir. Comme l'a dit un sage: *"Nous ne pouvons comprendre le présent qu'en regardant le passé, et nous ne pouvons vivre le présent qu'en regardant l'avenir"*.

Dans les prochaines communications, nous vous fournirons plus de détails, mais en attendant, il serait bon que chaque région et groupe s'organise pour tenter d'assurer sa représentation. Conformément aux dispositions de nos statuts (article E.18), et aux critères de participation approuvés lors de la précédente Assemblée, pourront participer:

- > Avec droit de parole et de vote:
 - Les membres du Conseil général.
 - Un représentant de chacun des Conseils régionaux.
 - Un délégué pour chaque groupe admis de moins de vingt membres.
 - Deux délégués par groupe de vingt membres ou plus.

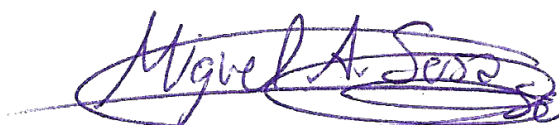
- > Avec droit de parole mais sans droit de vote:
 - Un représentant de chaque groupe de discernement.
 - Conseillers du Conseil régional.
 - Personnes invitées par le Conseil général.

Il est important de rappeler que personne dans l'Assemblée ne peut disposer de plus d'une voix. Si un groupe n'est pas en mesure d'envoyer un de ses membres comme représentant, il peut déléguer le vote à un laïc admis d'un autre groupe, à condition qu'il ne détienne pas déjà le droit de vote pour son propre groupe ou pour tout autre groupe (Norme d'application N.18.2). Chaque communauté et conseil régional doit notifier par écrit au Conseil général les personnes qui le représentent bien à l'avance (Norme d'application N.18.3).

La maison a une capacité suffisante, mais cette capacité n'est pas illimitée, c'est pourquoi nous recommandons de clarifier le plus tôt possible la disponibilité à participer. De même, il est important de préciser que lorsque la période correspondante s'ouvrira à une date ultérieure, la simple soumission d'un formulaire d'inscription ne garantira pas un siège à l'Assemblée, et que vous devrez attendre la confirmation de ce siège par le Conseil.

Nous vous informerons du prix lorsque la période d'inscription sera ouverte. Comme toujours, nous ferons en sorte que les problèmes financiers ne soient pas un obstacle à la participation à l'Assemblée. Rappelez-vous que le représentant de chaque groupe n'assiste pas à l'Assemblée à titre personnel, aussi nous vous invitons dans chaque communauté et dans chaque région à vous organiser pour faciliter la participation de vos délégués à l'Assemblée, en faisant une prévision des dépenses afin de planifier le soutien financier de la communion des biens. Il est également important d'être bien informé des procédures et des délais nécessaires pour obtenir les visas et les documents de voyage requis dans chaque pays.

Commençons notre voyage. Prions ensemble dès maintenant pour confier au Cœur de notre Mère Marie le chemin que nous initiions dès à présent. Que la lumière de l'Esprit nous guide tout au long de ce temps de préparation afin que, comme toutes les Assemblées précédentes, notre XIème Assemblée porte de bons fruits et devienne un moment significatif de bénédiction pour le Mouvement. Une accolade fraternelle à tous et en communion permanente.



Miguel Ángel Sosa, lc
Secrétaire Général
Mouvement des Laïcs Clarétains